

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1^{er} mars à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mercredi 23 février, s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 37

Quorum atteint

Votes pour : 37
Vote contre : 0
Abstention : 0

Délégués titulaires présents : 29 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (10)	Michel-Claude ABADIE – Jean-Claude DOUGNAC René ERTLEN - Philippe GIMENEZ – Raymond JOUBE Marie-Christine LLORENS - Maryse MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges (10)	Alain FRECHOU - Claire VOUGNY Philippe BRILLAUD - Céline LAURENTIES BARRERE Alain BOUBEE – Jean-Claude DURROUX Jean-Michel LOSEGO – Jean-Yves DUCLOS Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
CC Pyrénées Haut Garonnaises (8)	Alain PUENTE - Michel LADEVEZE Philippe CRAMPE- Patrick SAULNERON Bernard DUMAIL- Dominique BERRE Gérard BRILLET - John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Magali GASTO OUSTRIC – Elisabeth ROUEDE
CC Pyrénées Haut Garonnaises	Eric AZEMAR

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Pyrénées Haut Garonnaises	Michel LADEVEZE pouvoir de Denis MARTIN
------------------------------	-----------------------------------------

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 7

CC Cagire Garonne Salat (2)	Henri GOIZET – Dominique PONTICACCIA
CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)	Michel AUBERDIAC - Annabelle FAUVERNIER Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut Garonnaises (2)	Serge DE PECO – Serge COLLA

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat	Jean-Charles ROSELLO
-------------------------	----------------------

Délégués titulaires excusés :

CC Pyrénées Haut Garonnaises	Denis MARTIN
------------------------------	--------------

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Guy LOUBEYRE
---------------------------------	--------------



Délibération n°2022-01-02
Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

« En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales telles que mentionnées à l'article L.5211-36, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation d'assurer la tenue d'un rapport sur les orientations budgétaires avant le vote du budget ».

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 relatives aux nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaires,

Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge des finances présentent à l'assemblée le rapport sur les grandes orientations budgétaires et financières synthétisant la situation financière, les missions conduites en 2021 et les actions à mener en 2022 telles que présentées en bureau le 15 février 2022.

Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2022 annexé à la présente délibération,

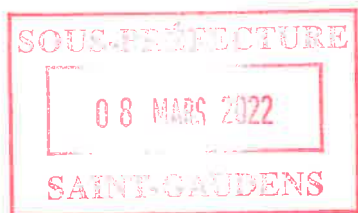
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et de Monsieur le Vice-Président en charge des finances, et après débat,

Le Comité Syndical,

DECIDE

Article unique

d'attester de la tenue régulière du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 et de prendre acte des orientations budgétaires qui seront reprises dans la proposition de Budget Primitif 2022.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **08 MARS 2022**
Et publication, affichage ou notification le :

08 MARS 2022